

**COMITE SYNDICAL**

**Procès-verbal de la séance du 13 février 2023**

## Comité syndical du 13 février 2023

### Ordre du jour

- 1 – Procès-verbal de la séance du comité syndical du 19 décembre 2022 – Approbation
- 2 – Liste des décisions prises par le Président – Information
- 3 – Reprise anticipée des résultats 2022 – Approbation
- 4 – Budget Primitif 2022 – Approbation
- 5 – Modification de la méthode des amortissements – Approbation
- 6 – Adaptation du tableau des emplois - Approbation
- 7 – Avenant à la convention COS - Approbation

Suite à l'impossibilité de tenir le comité syndical du 7 février 2023 en l'absence de quorum et conformément aux statuts, ce comité syndical se réunit le 13 février 2023 sans nécessité de quorum.

# Comité syndical du 13 février 2023

La séance débute à 14h00

Elle est présidée par Monsieur Aymeric Seassau

**Nombre d'élus au comité syndical : 1**

**Président de séance :** Monsieur Aymeric Seassau

## 1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2022

## 2 – LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

## 3 – Reprise anticipée des résultats 2022

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 4 – BUDGET PRIMITIF 2022

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 5 – MODIFICATION DE LA METHODE DES AMORTISSEMENTS

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 6 – ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 7 – AVENANT A LA CONVENTION COS

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11h30

Le Président



Monsieur Aymeric Seassau